

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28 SEP. 2017

Dossier complet le :

28 SEP. 2017

N° d'enregistrement :

FOHJJ7POJ55

#### 1. Intitulé du projet

Demande d'examen au cas par cas pour une augmentation d'activité visée par les rubriques 2565 et 3260 relative aux traitements de surface de matériaux

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom JEDELE

Prénom Olivier

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

JEDELE TRAITEMENTS DE SURFACE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Olivier JEDELE, dirigeant

RCS / SIRET

5 0 1 | 1 0 2 | 3 2 1 | 0 0 0 | 1 2

Forme juridique

SAS

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a) a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	ICPE 2565 et 3260 à autorisation : Traitement de surface avec un volume total des bains passant de 77, 015 m3 à 95,572 m3 (augmentation de 18,701 m3).

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société JEDELE TRAITEMENTS DE SURFACE exploite un site soumis à Autorisation au titre des ICPE.

Le projet est d'augmenter son activité, notamment en ajoutant un traitement de surface : ajout de 18.701 m3 de bain de traitement de surface pour un total sur le site de : 95,716 m3.

Le site est classé à autorisation au titre des ICPE et notamment vis-à-vis des rubriques 2565 et 3260 relative aux traitements de surface de matériaux. L'augmentation n'entraînera pas de changement de seuil.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Mise en place d'une nouvelle ligne de traitement de surface automatique de Zinc-Nickel.

Il s'agit de répondre à la demande du cahier des charges d'un nouveau client du secteur automobile et d'un constructeur régional de machines agricoles.

La nouvelle ligne automatique de Zinc-Nickel sera intégrée dans l'atelier actuel de production. Cette ligne sera implantée sur la zone de rétention actuelle d'une capacité totale de 125 m3. Le sol de l'atelier est déjà protégé depuis la fin de l'année 2016 par une résine à haute résistance chimique.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Objectif de mise en service des nouvelles installations pour janvier 2018.

Fin 2016, la société a terminé les travaux de structure et de génie civil ( p.e. rétention)

Les travaux n'ont pas d'impact sur la production du site qui garde un fonctionnement normal

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La nouvelle ligne va permettre une hausse de 10 % d'activité et une création potentiel de 3 à 6 emplois.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie Terrain :	15856 m <sup>2</sup>
Bâtiments Sol :	9701 m <sup>2</sup>
Capacité production :	Ajout de 18.701 m <sup>3</sup> de bain de traitement de surface (capacité totale portée à 95,716 m <sup>3</sup> )
Espace vert :	1769 m <sup>2</sup>
Voiries :	4386 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

JEDELE TRAITEMENTS DE SURFACE  
6, Rue Alfred JEDELE  
68 130 ALTKIRCH

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 7 ° 2 3 ' 2 7 " 5 7 Lat. 4 7 ° 6 2 ' 6 1 " 8 6

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

L'entreprise a réalisé plusieurs portés à connaissance de ses projets au cours de son existence et à fait l'objet des points suivants :  
04/02/2015 : Visite concernant JEDELE TRAITEMENTS DE SURFACE daté du 26/01/2010 : Arrêté préfectoral AP complémentaire (Art. R. 512-31)  
16/11/2009 : Rapport proposant un AP complémentaire (Art. R. 512-31)  
Arrêté préfectoral concernant JEDELE TRAITEMENTS DE SURFACE daté du 05/05/2000  
Arrêté préfectoral concernant JEDELE TRAITEMENTS DE SURFACE daté du 02/06/1988

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRN risque Inondation : prescrit le 12/02/1997 ; approuvé 27/12/2006. Le site se trouve dans une zone de prescription. Pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours. L'implantation de la ligne n'engendrera pas de construction de nouveau bâtiment. La dalle de la nouvelle ligne sera imperméable.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En 2008 L'usine est desservie en eau potable depuis le réseau de ville d'Altkirch. La société ne dispose pas de captage d'eau industrielle.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site JEDELE TRAITEMENTS DE SURFACE est situé dans une zone de risque naturel d'inondation, en cas de rupture de digue. La commune est située dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation de l'III, approuvé le 27/12/2006.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de nouveaux risques par rapport à l'exploitation actuelle
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les allers et retours du personnel, qui s'élèvent à 60 rotations par jour, les approvisionnements ou expéditions propres à l'entreprise représentent 27 rotations par jour en semaine (5 pour les véhicules d'expédition et 22 pour les véhicules de livraison).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Au droit du site la source de bruit majeure est constituée par la circulation des véhicules motorisés, le bruit généré par l'installation elle-même étant localisé à l'intérieur des bâtiments.  Le site JEDELE TRAITEMENTS DE SURFACE est conforme aux prescriptions réglementaires en matière de niveaux sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités de JEDELE TRAITEMENTS DE SURFACE n'engendrent pas de nuisances olfactives. Aucune plainte n'a jamais été enregistrée.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sources d'émissions principales sur site sont le fait des vapeurs des bains de la ligne de traitement de surface (vapeurs acides et alcalines). Ces vapeurs sont captées et rejetées via 3 cheminées en toiture. Ces effluents gazeux ne font l'objet d'aucun traitement d'épuration à l'heure actuelle car ils sont conformes et même très inférieurs aux prescriptions réglementaires. Les nouveaux rejets atmosphériques seront intégrés dans notre campagne annuelle de contrôles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La société JEDELE TRAITEMENTS DE SURFACE rejette ses eaux usées domestiques au réseau d'assainissement de la commune. Le réseau eaux pluviales et le rejet de la station de détoxification interne rejoignent le collecteur eaux pluviales de la commune dont l'exutoire est l'III.</p> <p>Une surveillance spécifique liée au traitement de surface : zinc cyanure chrome est en place sur le site. Les dernières mesures sont conformes</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents industriels sont traités par la station de détoxification physico-chimique du site, et ils sont conformes aux prescriptions réglementaires. La capacité actuelle de la station d'épuration est suffisante en prenant en compte la nouvelle ligne et les volumes rejetés devraient augmenter de l'ordre de 20 à 25% selon les estimations et par rapport aux volumes actuellement rejetés ; soit un niveau de 2.000 m<sup>3</sup> / an de moins qu'en 2008.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité de l'établissement est à l'origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de déchets induits par les activités de traitement de surface : tous les produits chimiques (préparations, passivations et finitions) de la nouvelle ligne de Zinc-Nickel sont déjà actuellement utilisés en production.</li> <li>Les nouveaux éléments chimiques dans nos eaux de rinçages (dont le nickel), seront traités en via notre station physico-chimique.</li> <li>- de déchets induits par la logistique ;</li> <li>- de déchets liés à l'activité humaine.</li> </ul>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact ; Le site existe déjà et il est en exploitation sous couvert d'un Arrêté Préfectoral pour ses activités de traitement de surface. Le présent dossier est lié à l'extension de l'activité de traitement de surface dont l'exploitant a une expérience significative sur la conduite du process.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

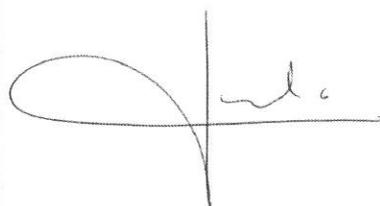
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ALTKIRCH

le, 28/09/2017

Signature



à cadre ci-dessus

